

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Lunéville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
79	52	52 + 14 pouvoirs

Date de convocation
19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Michel LAGRANGE, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Jacques FORTIER.**

Absents : **Christian GEX, Bernard MICLO, Jean-Paul FRANCOIS, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Christelle VIVOT, Frédéric PRIVET, Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN, Martial BANNEROT, Didier COLIN, Yvette COUDRAY, Cédric PERRIN, Jacques LAMBLIN, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Michel BOESCH à Benoît TALLOT, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Stéphane DECUGIS à Ludovic CHAUMET, Valérie DIDIER à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Anne-Marie DI MARINO, Caroline THOMAS à Joëlle DI SANGRO, Edouard BABEL à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Florence DUPAYS.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ECONOMIE - Vente d'une parcelle située au lieudit « Les Mossus »
Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_175

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
52	14	61	0	5	0

La Zone d'Aménagement Concertée des Mossus, qui s'étend sur les communes de Lunéville et Moncel-Lès-Lunéville, forme un ensemble de 22 ha à vocation principalement économique.

Cependant, son plan d'aménagement prévoit dans sa partie nord-ouest un secteur à vocation d'Habitat, situé en connexion directe avec les quartiers résidentiels attenants. Il est jointif d'un secteur délimité au PLUi-H à l'Est, qui est inconstructible et à vocation paysagère.

La société Manson Immobilier a déclaré son intérêt pour acquérir le foncier correspondant à ces deux espaces pour y créer sur sa frange ouest un lotissement constitué de 10 habitations individuelles adossées à un espace vert. Cette intention s'est traduite par le dépôt d'une Déclaration Préalable de division (n° DP05432922L0198), qui a été accordée le 5 septembre 2022.

L'ensemble foncier de la ZAC des Mossus, propriété initiale de l'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE), va faire l'objet d'une transaction pour sa partie Nord, qui permettra à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat d'en devenir propriétaire, conformément à la convention foncière n° F09FC40J011 signée le 16 novembre 2017 et la délibération du conseil communautaire n° 2023-236 du 6 décembre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la vente au bénéfice de la société Manson Immobilier de la parcelle cadastrée section BV, n°23 (issue de la parcelle BV22) pour une surface de 13 004 m², tenant compte de l'avis du service des Domaines rendu le 12 septembre 2024, aux tarifs suivants :

- 20,50 €/m² hors droits et taxes pour une surface de 5 638 m², correspondant à sa partie située en zone 1AU, soit un total de 115 549 € hors droits et taxes ;
- 1 €/m² hors droits et taxes, pour une surface de 7 366 m², soit un montant de 7 366 € hors droits et taxes.

Le montant total de la transaction proposée s'établit ainsi à hauteur de 122 945 € hors droits et taxes.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité (Abstentions : M. VALOIS Thibault, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, M. L'HUILLIER Pascal, Mme DI MARINO Anne-Marie, Mme BERTOZZI-BIEVELOT Barbara),

- Autorise le Président à procéder à la vente de la parcelle BV23, issue de la parcelle BV22, totalisant une superficie totale de 13 004 m², pour un montant de 122 945 €. Ce tarif correspond aux détails ci-dessous :
 - 20,50 €/m² hors droits et taxes pour une surface de 5 638 m², correspondant à sa partie située en zone 1AU, soit un total de 115 549 € hors droits et taxes ;
 - 1 €/m² hors droits et taxes, pour une surface de 7 366 m², soit un montant de 7 366 € hors droits et taxes.
- Autorise le Président à signer tout document en rapport avec cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.09.30 09:50:19 +0200
Ref:7286796-10927121-1-D
Signature numérique
le Président